

Préfecture de département

Code postalCommune deCode INSEE01500AMBRONAY01007

Fiche communale d'information risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

	Annexe à l'arrêté préfectoral 2006-4 modifié du 11 10 2007	mis à jour le 05 06 2023
•	Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N prescrit anticipé approuvé Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :	des risques natureis (PPRN) 1 oui non date 05 06 2023
>	inondations ✓ autres Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux	oui 🗸 non 🗌
•	La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N prescrit anticipé approuvé Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :	oui non date
>	inondations autres Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux	oui non
	Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques n	niniers (PPR M)
>	La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M prescrit anticipé approuvé Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :	² oui
>	mouvement de terrain autres Le règlement du PPR M comprend des prescriptions de travaux	oui non
5	situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technolog	iques (PPR T)
> 3	La commune est concernée par un périmètre d'étude d'un PPR T prescrit Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription son effet toxique effet thermique effet de surpression	³ oui
>	La commune est concernée par le périmètre d'exposition d'un PPR T approuvé	oui non
>	Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement	oui non
>	Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logeme	. <u>–</u>
	Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxque leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de locations	_

page **2**/2

	Situation de la commune au regard du zonage sismique règlementaire		
>	La commune se situe en zone de sismicité classée zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5 très faible faible modérée moyenne forte		
	Situation de la commune au regard du zonage règlementaire à potentiel radon		
>	La commune est classée à potentiel radon de niveau 3 oui		
	Information relative à la pollution de sols		
>	La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS) oui		
	Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique		
>	La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés . de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle nombre 9 . de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique nombre		
	Pièces jointes *		
	Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits		
	Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4		
	La note de présentation. le règlement et le plan de zonage réglementaire du PPR Article D 563-8-1 du code de l'environnement sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité, arrêté du 22 octobre 2010 sur la classification et les regles de construction parasismique Arrêté(s) portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle		
	Carta avanhina valativas au zanana và alamantaira		
	Cartographies relatives au zonage règlementaire Extraits cartographiques permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application du Code de l'environnement : articles R.125-23, 24, 26 et R.563-4		
	Zonage sismique du département de l'Ain Copie du plan de zonage réglementaire du PPR approuvé le 05/06/2023 Copie des cartes (1B et 2B) de l'aléa minier tassement (Porter à connaissance du 05/12/13)		

06/2023 le préfet de département

* Les pièces jointes sont consultables sur le site Internet de la préfecture de département www.departement.gouv.fr

date